

Règlement concernant les mesures de sécurité à appliquer pour les tirs d'instruction et le lancement des grenades

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Règlement concernant les mesures de sécurité à appliquer pour les tirs d'instruction et le lancement des grenades : Approuvé le 21 Janvier 1952, sous le n° 562 E.-MA/3/E. G. Mis à jour avec les modificatifs nos 1 à 5 : (TTA 207)

Adresse bibliographique : Paris : Ed. Berger-Levrault, 1956

Description matérielle : 1 vol. (100 p.) ; 21 cm

Sujet(s) : TTA 207

Tir, Instruction, Mesures de sécurité

Sécurité, Tir, Instruction